



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le vendredi 5 juin 2026

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire Carmen MAZIER.

Présents : Mesdames Carmen MAZIER, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Aurélie DELLA-SCHIAVA, Lolita REYNERT et Messieurs Jean-Pierre MEUNIER, Joël ROZIER, Vincent MARTINEZ et Paul CHABAL

Représentés : Jeanne MAZIER procuration à A. DELLA-SCHIAVA, Marion DOMENGES procuration à L. REYNERT et Guillaume FRANÇOIS procuration à J. ROZIER

Absent :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Joël ROZIER a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 11

Quorum : 10/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 40

Ordre du jour de la séance

Désignation d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Désignation du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales

Questions diverses

2026-32- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Le procès-verbal du 23 avril 2026 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2026-33- DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

L'élection des sénateurs est un scrutin permettant de composer le Sénat, qui comprend 326 sénateurs, renouvelés par moitié tous les trois ans. Les sénateurs sont élus pour une durée de six ans, renouvelable, au suffrage universel indirect. Ils ne sont donc pas élus directement par les électeurs, mais par un collège électoral.



Ce collège électoral est composé d'environ 150 000 « grands électeurs », dont 95 % sont des délégués des conseils municipaux. Il comprend notamment les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, départementaux et autres membres d'assemblées territoriales, ainsi que les délégués des conseils municipaux (*C. élect., art. L 280 et R 130-1*). La convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs est effectuée par décret, notamment par le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026. Les collèges électoraux pour les sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026.

La commune de Vallabrix doit désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Délégué : Mme Carmen MAZIER

Suppléants : Mme Anne-Marie IGNACE-SANGUIN

M. Jean-Pierre MEUNIER

Mme Aurélie DELLA-SCHIAVA

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Dossier de retrait de permis de construire d'un hangar agricole
- ✓ Vente parcelles constructibles impasse des Olivettes
- ✓ Personnel communal demande d'une indemnisation pour préjudice
- ✓ Permis de construire de l'association ARRU gestion des eaux
- ✓ Permis de construire d'un hangar agricole avec logement
- ✓ Impasse Francis Siméon demande de sécurisation
- ✓ Carrière Fulchiron point sur la position du conseil municipal
- ✓ Ecole projet de désimperméabilisation de la cour
- ✓ Accueil des archéologues du site de fouilles de Massargues
- ✓ Borne d'eau des agriculteurs mise en place d'un système de carte

La séance est levée à 20 heures 54.

Le secrétaire de séance,
Joël ROZIER

Le Maire,
Carmen MAZIER

